Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

SECTION 1: Identification du produit

Nom commercial: Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Marque: Dinner Lady

Numéro d'enregistrement REACH: non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: e-liquides pour cigarette électronique

Utilisations par les consommateurs: ménages privés (grand public = consommateurs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

DINNER LADY FAM Ltd. Gm House, Wilkinson Way, Blackburn

Lancashire, BB1 2EH

E-mail: info@vapedinnerlady.com

Téléphone: +44 (0)1254 865 915

Appel d'urgence: +44 (0)7546 564 120

CHEMTREC 24-hour:

+1-703-741-5500 (Worldwide)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Classification du danger	Categories	Classe et catégorie de danger	Code du danger
Toxicité aiguë par voie orale	Cat. 3	Toxicité aiguë.	H301

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la SECTION 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Mot de Signal: Danger

Pictogrammes de danger:



Mentions de danger:

H301 – Toxique en cas d'ingestion.

Conseils de prudence:

Conseils de prudence - Généralités

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Réponse

P301+P310 – EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 – Rincer la bouche.

Conseils de prudence – Stockage

P405 – Store locked up.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Ingrédients dangereux pour l'étiquetage: Nicotine, Acide Salicylique, Acide DL-malique. Citral.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Dérogations aux exigences en matière d'étiquetage:

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml

DANGER



Toxique en cas d'ingestion.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Tenir hors de portée des enfants.
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Contient: Nicotine, Acide Salicylique, Acide DL-malique. Citral.

SECTION 3: Substances

Pas pertinent (mélange)

3.2 **Mélanges**

Description du mélange

Nom de la substance	Numéro CAS	Numéro EG	% (w/v)	Classement acc. À 1272/2008/EC	Pictogramme
Glycérol	56-81-5	200-289-5	≤50-70		OEL
Propylène Glycol	57-55-6	200-338-0	≤30-50		OEL
Nicotine	54-11-5	200-193-3	0.9-1.0	Toxicité Aiguë 2, H300 Toxicité Aiguë. 2, H310 Toxicité Aiguë. 2, H330 Aquatique Chronique 2, H411	
Acide salicylique	69-72-7	200-712-3	0.9-1.0	Toxicité Aiguë 4, H302 Irritant pour les yeux, 1, H318	
d-Limonène	5989-27-5	266-034-5	0.1-0.2	Irritant cutané, 2, H315, Sensibilisant cutané, H317,	

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

				Aigu aquatique, 1, H400, Aquatique Chronique, 1 - H410 Liquide inflammable. 3, H226	
Acide DL-malique	617-48-1	210-514-9	<0.1	Irritant pour les yeux, 2, H319, Irritant cutané, 2, H315	
Vanilline	121-33-5	204-465-2	0.1-0.2	Irritant pour les yeux, 2, H319	
Citral	5392-40-5	226-394-6	0.1-0.2	Irritant pour les yeux, 2, H319	
2-Acétylpyrazine	22047-25-2	244-753-5	0.09-0.1	Irritant pour les yeux, 2, H319, Irritant cutané 2, H315, STOT SE 3, H335	
Triacétine	102-76-1	203-051-9	0.1-0.3	non classés	aucun
Eau	7732-18-5	231-791-2	0.1-0.3	non classés	aucun

Remarques OEL: Substances avec une valeur limite nationale d'exposition professionnelle.
Pour le texte complet des abréviations: voir SECTION 16.

SECTION 4: Santé et sécurité / mesures de précaution

4.1 Description des premiers secours - Notes générales

Ne laissez pas la personne touchée sans surveillance. Retirer la victime de la zone dangereuse. Gardez la personne touchée au chaud, immobile et couverte. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de doute ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. En cas de perte de conscience, placez la personne en position de récupération. Ne jamais rien donner par la bouche.

Après inhalation:

Éloignez la victime de l'exposition en vous assurant sa propre sécurité. Si les symptômes apparaissent, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, vérifier sa

respiration et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Peut causer une irritation des muqueuses et du système respiratoire. L'inhalation prolongée de brumes peut provoquer une inflammation des poumons.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

Après contact avec les yeux:

Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Irriguer abondamment avec de l'eau fraîche et propre pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Si conscient, rincez la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2 Effets différés / immédiats

Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme (surtout si de grandes quantités sont ingérées ou inhalées).

4.3 Traitement immédiat / spécial:

Aucun

SECTION 5: Lutte contre l'incendie

5.1 Risques d'exposition

Le produit n'est pas inflammable mais peut supporter la combustion. En combustion, il dégage des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone et d'acroléine.

5.2 Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse de polymère; Poudre chimique sèche. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les surfaces exposées au feu ou directement sur le feu à condition que le risque de propagation du feu soit très faible.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau

5.3 Protection des pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

SECTION 6: Précautions personnelles

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Porter une protection respiratoire. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Portez des vêtements de protection appropriés. Ne manipulez pas le produit sans un vêtement de protection adapté voir Section 8.

6.2 Procédures de nettoyage:

Dilute the sample with a good amount of water before absorbing the spillage into a tissue or dry earth or inert absorbent material (depending on the quantity of spillage). After clean-up, wash the spillage site with a large amount of water. Dispose of waste as hazardous. Keep in suitable, closed containers for disposal. .

6.3 Précautions environnementales:

Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité. Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations. Le produit contient de la nicotine et peut poser un risque pour les animaux aquatiques s'il est libéré en grande quantité.

Section 7: Manutention et stockage

7.1 Manutention

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation ou la propagation de brouillards dans l'air. Rends les surfaces glissantes une fois renversées. Assurer une bonne ventilation du site

7.2 Stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder les récipients bien fermés. Protéger des basses températures, du gel, de la lumière directe du soleil ou des températures élevées. Température de stockage idéale: entre 20 et 25 degrés Celsius.

7.3 Emballage approprié

Dans la mesure du possible, conservez-les uniquement dans leur emballage d'origine. Autres recipients appropriés: fûts en acier; récipients en aluminium, recipients en verre et polyéthylène à haute densité. Certains caoutchoucs et plastiques (polyéthylène à faible densité) sont attaqués par le produit.

Section 8: Exposition au contrôle / Protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Limites d'expositions sur le lieu de travail

Pays	Nom de l'agent	CAS No	Identifiant	MPT	Pays	Nom de l'agent	CAS No	Identifiant	MPT
GB	Glycérol	56-81-5	WEL		10			EH40/2005	50-<75
GB	Propylène Glycol	57-55-6	WEL		10			EH40/2005	25-<50
GB	Propylène Glycol	57-55-6	WEL	150	474			EH40/2005	25-<50
GB	Nicotine	54-11-5	WEL		0.5		1.5	EH40/2005	0.1-2.0

LECT (Limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle aucune exposition ne doit avoir lieu et qui est liée à une période de 15 minutes, sauf indication contraire.

MPT (Moyenne pondérée dans le temps) (limite d'exposition à long terme): mesurée ou calculée par rapport à une période de référence de 8 heures, moyenne pondérée dans le temps.

DNEL / DMEL / PNEC pertinentes et autres seuils

DNEL pertinentes des composants du mélange

Nom de la substance	CAS No	Dose fatale	Niveau Seuil	But de la protection, voie d'exposition	Utilise dans	Temps d'exposition
Glycérol	56-81-5	DNEL	56 mg/m3	Humaine, Inhalation	Travailleur (Industrie)	Effets au niveau local
Propylène Glycol	57-55-6	DNEL	10 mg/m3	Humaine, Inhalation	Travailleur (Industrie)	Effets au niveau local
Propylène Glycol	57-55-6	DNEL	165 mg/m3	Humaine, Inhalation	Travailleur (Industrie)	Effets au niveau local
Nicotine	54-11-5	DNEL	31.3 µg/m^3	Humaine, Inhalation	Travailleur (Industrie)	Effets au niveau local

CSEP (Concentration sans effets prévus) pertinentes des composants du mélange

Nom de la substance	CAS No	Dose fatale	Niveau seuil	Organismes	Environnent concerne	Temps d'exposition
Glycérol	56-81-5	PNEC	0.885 mg/L	Organisme aquatique	Eau douce	Court terme
Glycérol	56-81-5	PNEC	0.088 mg/L	Organisme aquatique	Eau de mer	Court terme
Glycérol	56-81-5	PNEC	1 000 mg/L	Micro Organismes	STP	Court terme
Glycérol	56-81-5	PNEC	0.141 mg/kg	Organismes terrestres	Sol	Court terme
Propylène Glycol	57-55-6	PNEC	260 mg/L	Organisme aquatique	Eau de source	Court terme
Propylène Glycol	57-55-6	PNEC	26 mg/L	Organisme aquatique	Eau de mer	Court terme

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Propylène Glycol	57-55-6	PNEC	20 000 mg/L	Micro Organisme	STP	Court terme
Nicotine	54-11-5	PNEC	0.4 µg/L	Organisme aquatique	Eau de source	Court terme
Nicotine	54-11-5	PNEC	40 ng/L	Organisme aquatique	Eau de ferme	Court terme
Nicotine	54-11-5	PNEC	2.7 mg/L	Micro Organisme	STP	Court terme

8.2 Contrôles de l'exposition - Mesures techniques

Assurez-vous que la ventilation du site est suffisante.

Protection des yeux

Lunettes de protection (résistant aux solvants). Assurez-vous qu'un bain oculaire est à portée de main.

Protection de la peau

Vêtements et bottes de protection. Portez des gants lors de la manipulation du produit.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. La formation de brouillard ou de vapeurs doit être évitée. Une protection respiratoire doit être utilisée en cas de risque de vapeurs ou de buée. Filtre à particules classe P1 (EN143). Filtre à gaz / vapeurs Type A: vapeurs organiques (EN141).

Contrôles de l'exposition environnementale

Utiliser un récipient approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

SECTION 9: Information on basic Physical and Chemical Properties

Aspect:	Liquide
Couleur:	Pas de données disponibles.
Odeur:	Selon caracteristiques
Taux d'Evaporation:	Négligeable
Oxidation:	Non oxydant selon les critères EC
Solubilité dans l'eau:	Miscible en toute proportion.
Aussi soluble dans:	Benzène, Acétone, Chloroforme, carbone et etrachloride, carbone disulfite et la plupart des alcools.
Viscosité:	Visqueux
Point d'ebullition:	Non determiné

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Limites supérieures d'inflammabilité :	Non déterminé (Produit est combustible sans être flammable)
Limites supérieures d'inflammabilité:	Non determiné (Produit est combustible sans etre flammable)
Point Eclair (°C):	Non determiné
Auto Inflammabilite (°C):	Non determiné.
Densite relative à 20 °C:	~1.184mg/ml
Point de fusion (°C):	Non determiné.
Pression de vapeur:	Non determiné
pH:	Non determiné.
Coefficient de partage n-Octanol/Eau:	Non determiné

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Le produit est hygroscopique.

10.3 Réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions de transport ou de stockage normales. La décomposition peut se produire lors d'une exposition aux conditions ou aux matériaux énumérés ci-dessous

10.4 Conditions à éviter

Chaleur; surfaces chaudes; sources d'inflammation; flammes; décharge statique; air moite; humidité;

10.5 Matériel à éviter

Acides forts; Les alcalins forts; Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone ou acroléine. En cas d'incendie peut libérer des vapeurs acides et irritantes

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité). Classification selon le SGH (1272/2008 / CE, CLP)

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Ne doit pas être classé corrosif / irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Ne doit pas être classé comme gravement préjudiciable pour les yeux ou irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés de la CMR

Ne doit pas être classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Ne doit pas être classé comme toxique spécifique pour un organe cible.

Danger d'aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un danger d'aspiration.

Nom de la substance	CAS No	Voie d'exposition	Dose fatale	Valeur	Especes	Source
Glycérol	56-81-5	Oral	LD50	27,200 mg/kg	Rat	
Glycérol	56-81-5	Dermique	LD50	56,750 mg/kg	Cochon d'inde	
Propylène Glycol	57-55-6	Oral	LD50	22 000 mg/kg bw	Rat	
Propylène Glycol	57-55-6	Dermique	LD50	20,800 mg/kg bw	Lapin	
Nicotine	54-11-5	Oral	LD50	77.83 mg/kg bw	Souris	
Nicotine	54-11-5	Dermique	LD50	70.4 mg/kg bw	Lapin	
Nicotine	54-11-5	Inhalation	LC50	0.19 mg/L	Rat	
Acide salicylique	69-72-7	Oral	LD50	891 mg/kg bw	Rat	
Acide salicylique	69-72-7	Dermal	LD50	> 2 000 mg/kg bw	Rat	
Citral	5392-40-5	Oral	LD50	6 800 mg/kg bw	Rat	
Ethylmaltol	4940-11-8	Oral	LD50	1220 mg/kg bw	Rat	
Ethylmaltol	4940-11-8	Dermique	LD50	>5000 mg/kg bw	Lapin	
Vanilline	121-33-5	Oral	LD50	> 2 000 mg/kg bw	Rat	
Vanilline	121-33-5	Dermique	LD50	> 2 000 mg/kg bw	Rat	
Vanilline	121-33-5	Oral	LD50	> 41 mg/m3	Rat	
d-Limonène	5989-27-5	Oral	LD50	> 2 000 mg/kg bw	Rat	
d-Limonène	5989-27-5	Dermique	LD50	> 5 000 mg/kg bw	Lapin	
Acide DL-malique	617-48-1	Oral	LD50	9300 mg/kg bw	Rat	

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Acide DL-malique	617-48-1	Inhalation	LC50 (4h)	1.306 mg/L	Rat	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne doit pas être classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	CAS No.	Dose fatale	Valeur	Especes	Duree d'exposition
Glycérol	56-81-5	LC50	54000 mg/l	Poisson	96 h
Propylène Glycol	57-55-6	LC50	40613 mg/l	Poisson	96 h
Nicotine	54-11-5	LC50	3 mg/L	Poisson	96 h
Acide salicylique	69-72-7	LC50	1.38 mg/L	Fish	96 h
Vanilline	121-33-5	LC50	57 mg/L	Poisson	96 h
Citral	5392-40-5	LC50	6.78 mg/L	Poisson	96 h
d-Limonène	5989-27-5	LC50	<1 mg/L	Poisson	96 h
Acide DL-malique	617-48-1	LC50	> 100 mg/L	Poisson	96 h

Biodégradation

Les substances correspondantes du mélange sont facilement biodégradables

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	CAS No.	Processus	Taux de dégradation	Temps
Propylène Glycol	57-55-6	Consommation d'oxygène	106.80%	28 d
Propylène Glycol	57-55-6	CO_2 Évolution	81.70%	28 d
Nicotine	54-11-5	CO_2 Évolution	71.00%	28 d
Acide salicylique	69-72-7	Consommation d'oxygène	88.10%	14 d
Acide salicylique	69-72-7	TOC Suppression	97.60%	14 d
Vanilline	121-33-5	TOC Suppression	97.00%	14 d
Citral	5392-40-5	Consommation d'oxygène	94.00%	28 d
Acide DL-malique	617-48-1	Consommation d'oxygène	67.50%	28 d

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

Potentiel de bioaccumulation des composants de la structure

Nom de la substance	CAS No.	BFC	Log KOW	BOD5/COD
Glycérol	56-81-5		-1.75 at 25 °C and pH 7.4	
Propylène Glycol	57-55-6		-1.07 at 20 °C	
Nicotine	54-11-5		1.17 at 18 °C	
Vanilline	121-33-5		1.17 at 25 °C	
Citral	5392-40-5		2.76 at 25 °C	
Vanilline	5989-27-5		4.38 at 25 °C	
Acide DL-malique	617-48-1		-1.27 at 24 °C and pH-2.3	

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Opérations d'élimination

De très petites quantités (<20 ml) peuvent être déversées dans les égouts à condition que celui-ci soit dilué avant le rejet. Les grandes quantités doivent être données à une entreprise d'élimination agréée.

Opérations de récupération

Aucune information disponible actuellement.

Élimination des emballages

Les récipients contaminés peuvent être traités comme déchets ménagers à condition qu'ils soient lavés et nettoyés à l'eau. Dans la mesure du possible, les récipients et les emballages doivent être recyclés par un contractuel agréé (voir les réglementations régionales ou nationales).

SECTION 14: Informations sur le transport

14.1 Informations sur le transport

Ce produit ne nécessite aucune étiquette de transport conformément à l'Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par route (ADR). ECE / TRANS / 242, Vol. I et II et corrigenda.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

i. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 avec modifications ultérieures.

ii. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant Le règlement (CEE) n ° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n ° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769 / CEE du Conseil et les directives 91/155 / CEE, 93/67 / CEE, 93/105 / CE et 2000/21 / CE avec modifications ultérieures.

iii. Règlement (UE) n ° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

iv. Directive sur les produits du tabac 2014/14 / UE (TPD).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16: Autres informations

Le produit chimique contient des informations mises à jour pour correspondre à la réglementation CLP, affichant le produit chimique qui contribue à la classification de danger globale du produit

Abréviations et acronymes

Abbr.	Description des abbreviation utilisees
Acute Tox.	Toxicity aigue
BOD	Demande biologique en Oxygene
CAS	Chemical Abstract Service (identificateur numerique unique d'une substance)
CLP	Reglement (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances
CMR	Substance cancerigene mutagene ou toxique pour la reproduction
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose derivee sans effet

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

DOC	Carbone organique dissous
GHS	Système général harmonise de classification et d'étiquetage
Log KOW	n-Octanol/ eau
PNEC	Concentration predite sans effet
STEL	Limite d'exposition à court terme
TOC	Teneur en Carbone organique
TWA	Moyenne ponderee dans le temps
WEL	Limite d'exposition professionnelle

Principales références bibliographiques et sources de données

Fournisseur
ECHA

Liste des codes de danger et des mentions de danger:
H300 - Mortel en cas d'ingestion.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310 - Mortel par contact cutané.
H311 - Toxique par contact cutané.
H312 - Nocif par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H331 - Toxique par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (CE) n ° 2015/830

Lemon Tart Salt Nicotine, 20mg/ml

SECTION 17. MENTIONS LÉGALES

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes/exactes et sont les meilleures informations, considérées comme fiables, dont nous disposions au moment de la publication. Ces informations sont fournies de bonne foi, sans aucune représentation ou garantie expresse ou implicite, concernant leur exactitude ou justesse et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation.

Le client doit s'assurer que le produit est tout à fait adapté à leur usage/besoin particulier. Bien que certains dangers aient été décrits, nous ne pouvons pas prédire qu'ils soient les seuls dangers, ou combinaison de dangers qui pourraient exister sur le lieu de travail (de l'utilisateur). En aucun cas Dinner Lady Fam (UK) ne pourra être tenu pour responsable pour les réclamations, pertes ou dommages d'un tiers quelconque ou pour un manque à gagner ou pour tous dommages spéciaux, indirects, accessoires, conséquents ou exemplaires de quelque manière qu'ils se manifestent, même si Dinner Lady Fam (UK) a été informé de la possibilité de ces dommages. Cette fiche de données de sécurité est donc seulement un élément de l'évaluation des risques faite par, ou au nom de, l'utilisateur.